

Surveillance de la qualité de l'air autour de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche

Des mesures ont été réalisées en 2024 autour de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Saint-Pantaléon-de-Larche afin d'évaluer son impact sur la qualité de l'air.

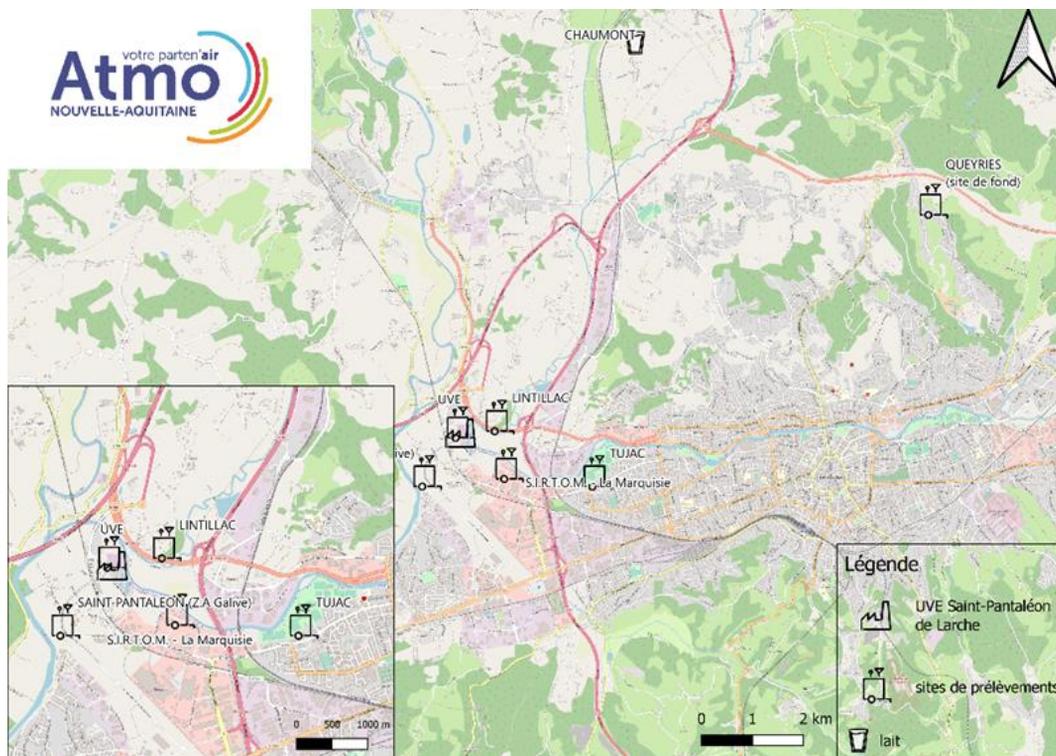
Les polluants suivis sont les dioxines-furanes (dans l'air ambiant, les retombées atmosphériques, les produits agricoles) et les métaux lourds.

Les principaux résultats sont les suivants :

L'étude a révélé une concentration inhabituelle en dioxines/furanes lors d'une première campagne sur le site UVE, non corrélée aux émissions de l'incinérateur, suggérant un événement ponctuel extérieur. Une seconde campagne a montré des niveaux plus faibles et un profil conforme. Les retombées atmosphériques présentent des concentrations globalement faibles, avec quelques valeurs plus élevées sur le site UVE. Les analyses de lait, de miel et de végétaux révèlent des concentrations en dioxines inférieures aux seuils de référence, hormis le miel dont le dépassement apparent est attribué à la complexité analytique. Les métaux lourds, en air ambiant comme en retombées, restent à des niveaux modérés, sans dépassement réglementaire.

Cette étude a été réalisée à la demande du SYTTOM 19, en août-septembre 2024, autour de l'unité de valorisation énergétique de Saint Pantaléon de l'Arche. L'objectif de ces mesures était d'évaluer l'impact de l'activité de l'UVE sur la qualité de l'air. Dû à des concentrations atypiques en dioxines-furanes en air ambiant sur la campagne initiale, une campagne complémentaire a été réalisée en avril 2025.

Sites étudiés



Des mesures de dioxines-furanes et métaux lourds dans l'air ambiant et les retombées atmosphériques ont été réalisés à l'aide de préleveurs spécifiques et d'analyses en bio-surveillance.

Principaux résultats à retenir

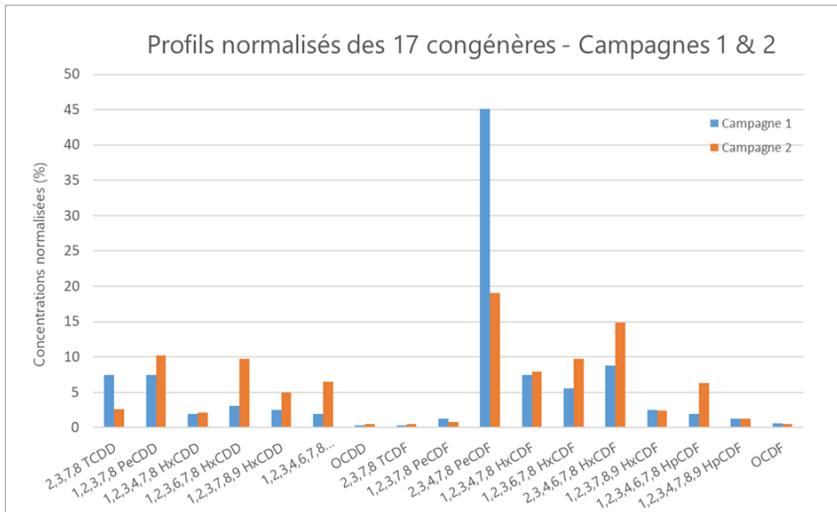
Retombées atmosphériques – Dioxines/furanes :

- Concentrations très faibles sur tous les sites.
- Aucun dépassement des niveaux habituels ; moyennes similaires aux années précédentes.

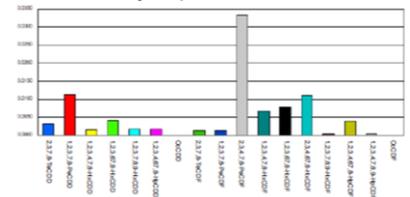
Retombées atmosphériques – Métaux lourds :

- Concentrations globalement homogènes entre les sites, avec des niveaux un peu plus élevés à Lintillac et La Marquisie.
- Le site « UVE », bien qu'exposé, ne présente pas de concentrations particulièrement élevées.
- Pour le manganèse le site « UVE », le plus exposé, affiche des concentrations inférieures à celles du site témoin.

Air ambiant – Dioxines/furanes :



- Concentrations inhabituellement élevées mesurées en septembre 2024 (total de 38,01 fg I-TEQ/m³), avec un profil atypique (dominé par le 1,2,3,6,7,8-HxCDF et le 2,3,4,6,7,8-HxCDF).
- Campagne complémentaire en avril 2025 : concentrations plus faibles (15,29 fg I-TEQ/m³) et profil différent, dominé par le 2,3,4,7,8-PeCDF, typique des émissions d'incinérateur.
- Résultats en cheminée conformes et non corrélés à l'épisode de septembre, indiquant une origine externe probable (incendie, brûlage sauvage, contamination, ...).



Profil de concentration en sortie de cheminée sept-2024

Air ambiant - Métaux lourds :

- Tous les métaux réglementés sont largement inférieurs aux seuils annuels.
- Seuls deux métaux détectés (As et Mn) sur la période ; mercure non détecté.

Bio-surveillance :

- Lait de vache : 0,00 pg I-TEQ/g MG – aucun congénère détecté, bien en deçà du niveau d'intervention (1,75 I-TEQ pg/g).
- Miel : 0,37 pg I-TEQ/g – légèrement au-dessus de la limite recommandée de 0,30 pg I-TEQ/g , en raison des limites de la méthode analytique et de la complexité de la matrice (seulement 0,03 pg I-TEQ/g au-dessus de la limite de quantification analytique).
- Choux : 0,08 pg I-TEQ/g matière fraîche – également inférieur au seuil OMS de 0,30 pg I-TEQ /g.

Moyens & méthodologie

Retombées atmosphériques :

➤ Jauges installées sur 5 sites (1/site)

- PCDD/F → 20 L en verre
- Métaux → 20 L en PEHD
- Mercure → 10 L en verre

Hauteur : 1,5 m | Durée : 4 semaines



Air ambiant – métaux lourds :

➤ 1 préleveur sur le site « UVE »

- Phase particulaire collectée sur filtres en quartz
- Préleveur dynamique bas volume (type Leckel)
- Débit d'échantillonnage : 2,3 m³/h
- Coupure de prélèvement : PM₁₀
- Durée : 2 prélèvements de 7 jours



Air ambiant – dioxines/furanes :

➤ 1 préleveur sur le site « UVE »

- Préleveur DA80 dynamique haut volume
- Débit d'échantillonnage : 30 m³/h
- Coupure de prélèvement : PM_{tot}
- Durée de prélèvement : 2 semaines
- Site : « UVE »

Lexique

UVE : Unité de Valorisation Energétique



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :

www.atmo-nouvelleaquitaine.org



CONTACT ÉTUDES

Tess LAURENT
Ingénieure d'études
Référence étude : IND_EXT_23_090
Version finale du : 23/06/2025

CONDITIONS D'UTILISATION

- » les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce document, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce document devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.
- » en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 6 mois à partir de leur date de parution
- » toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du document.

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aurait pas donné d'accord préalable. Dans cette synthèse, les incertitudes de mesures ne sont pas prises en compte lors de comparaison à un seuil réglementaire

